

INONDATION SECTEUR DE DAX

direction
départementale
de l'Équipement
Landes



service de
l'Environnement,
des Risques et de la
Sécurité

Bureau de la
Prévention, des
Risques et de la
Défense

10



**NOTE DE
PRESENTATION COMMUNALE**

naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX



1/100.000

1.1 - Situation Locale

2.1 - Morphologie Fluviale

2.4 - Crue de référence et carte informative

2.5 - Cote de référence

3.4 - Les aléas - Cartographie

4.4 - Les enjeux - Cartographie

1.1 – Situation Locale :

La commune de SEYRESSE est située à 3 km du centre de DAX. En surface, c'est la plus petite commune des Landes. 75,5 ha sur un total de 223 ha (*soit 1/3*) sont inondables. Anciennement agricole et rurale, la commune se transforme petit à petit en commune suburbaine. La population oscille autour de 250 h jusqu'en 1975, puis a fortement augmenté pour évoluer aujourd'hui à 600 h (*597 en 1999*). Cette progression est liée à la proximité de DAX et à la demande de logements résidentiels.

2-1 Morphologie fluviale

La zone inondable du LUY fait 1 km de largeur. La rivière serpente largement dans une vallée très plate occupée par la « barthe ». La sensibilité débit-hauteur n'est donc pas très forte. Les débordements sont pratiquement annuels.

2-4 Crue de référence

Aucune simulation de crue centennale n'a été faite sur la section de cours d'eau. Aucune laisse de crue historique n'a été validée sur la commune, par contre des laisses de crue de Février 1952 ont été repérées et nivelées en amont et en aval. Un lissage a permis de définir les cotes atteintes par cette crue soit :

- 8,20 m NGF en amont de la commune.
- 8,16 m NGF en aval de la commune.

Comme indiqué dans la note de présentation générale, cette crue est légèrement inférieure à la crue centennale (*analyse faite pour l'Adour*). Compte tenu de la largeur et de la nature de la vallée, une crue plus forte n'aura que peu d'incidence significative sur les niveaux.

Il est donc proposé de retenir le niveau de la crue « type février 1952 » sans majoration.

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par la S.G.E.A. Bureau de Géomètres à AIRE sur l'ADOUR.

2-5 Cote de référence

Comme indiqué dans la note de présentation générale, une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du PPRI pour définir la cote de référence.

Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0.20 m

3.4 – Les aléas –cartographie

Le seul type d'aléa retenue et la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur de + de 1 m (+ou – 0.10m).
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – 1 m.

Il n'existe aucune rupture de digue, ni de zone de vitesse.

4.4 – Les enjeux –cartographie

Les zones urbanisées ont été délimitées.

Il apparaît que ces zones n'empiètent qu'à la marge sur la zone inondable.

Il n'existe pas de « centre urbain ». Une douzaine de maisons, la camping et la station d'épuration sont situés en zone inondable. La voirie locale est également submergée.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable date du 8 Décembre 2000. Il identifie une zone inondable par des secteurs N.D.i, N.A.i, U .C .i. Le tracé est correct mais la réglementation applicable sera peut être à ajuster.